

Le 10 septembre 2009

September 10, 2009

Coram : Les juges LeBel, Deschamps et
Cromwell

Coram: LeBel, Deschamps and Cromwell JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Benoît Desjardins, Stéphane Savoie et
Jocelyn Desrosiers

Benoît Desjardins, Stéphane Savoie and
Jocelyn Desrosiers

Demandeurs

Applicants

- et -

- and -

Claude Simard, en sa qualité de
Commissaire à la déontologie policière

Claude Simard, en sa qualité de
Commissaire à la déontologie policière

Intimé

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt
de la Cour d'appel du Québec (Montréal),
numéro 500-09-018170-076, daté du
17 mars 2009, est rejetée avec dépens.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-018170-076,
dated March 17, 2009, is dismissed with costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.